MG/DEA Mai 2013

Le projet définitif de la liaison A89-A6 prend forme et **DEA** lève le voile sur ce qui devrait être retenu pour l'échange A89/RD306-RN6.

La fonctionnalité RD306-A6 ne sera pas reconduite, d'une part parce que **DEA** a été la seule à la réclamer afin de pouvoir requalifier la RN6 et Porte de Lyon, et d'autre part parce qu'APRR recherche évidemment l'économie du projet qui sera mis en oeuvre.

Sans le trafic de cette fonctionnalité la section RN6-A6 sera à 2x2 voies au lieu de 2x3 voies, l'A6 entre l'échangeur avec l'A89 et la Garde ne sera pas élargie en totalité … et le carrefour dénivelé avec la RN6, sans expropriations, étudié par **DEA** ne sera pas réalisé.

En conséquence la requalification de la RN6 est oubliée, mais le trafic y sera ramené à environ 25.000 v/j contre 55.000 aujourd'hui, et plus en 2016.

Par contre la demande d'améliorer la desserte locale des Longes a bien été prise en compte contrairement aux projets 2011. Elle sera réalisée non pas à partir du carrefour dénivelé comme proposé par **DEA** mais au moyen de 2 giratoires, malheureusement avec probablement 2 maisons expropriées.

Plan de principe établi par **DEA**

- Un giratoire au nord sur la RD306 recevra les bretelles de l'A89 depuis et vers La Tour de Salvagny (faible trafic environ 2.000 v/j dans chaque sens), ainsi que le chemin de la Clairière.

- Un giratoire sud sur la RN6 recevra le chemin du Bois et une voie nouvelle qui reliera le chemin des Longes desservant les chemins de Bois Longe, du Coucou et des Geais.

Ainsi les trois secteurs des Longes seront bien desservis, sans avoir à passer par Bois Dieu (Secteur Clairière) ou Maison Carrée (secteur Bois) comme maintenant. Par contre le secteur Bois Longe sera un peu pénalisé depuis et vers l'A89.

Ainsi il n'y aura pas d'échangeur de type autoroutier comme dans les projets précédents, mais des aménagements de type routier, avec des emprises minimalistes et donc moins pénalisants pour l'environnement.

Les impacts dus au passage des voies de l'A89 sous la RN6 et de part et d'autre restent à préciser. A priori ils ne devraient pas toucher le bâti mais le dépôt en plein air d'une entreprise sera sacrifié.

Ces dispositions sont le résultat d'un compromis et elles devraient être assez bien acceptées par les habitants des Longes qui ne sont pas dans une opposition systématique et qui veulent en finir une bonne fois pour toutes à moindre mal avec une situation invivable supportée depuis 1999.

DEA souhaite avoir votre avis, quel qu'il soit, par mail à michel.gaucher@free.fr